

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Commune de **RIOUX**

PIECE N° 2.0

MAIRIE DE RIOUX
10 Place de la Mairie,
17460 Rioux



URBAN HYMNS
Place du Marché
17610 SAINT-SAUVANT



Projet d'Aménagement et de Développement Durables

	Prescription	Arrêt	Publication	Approbation
Révision POS/PLU	11/01/2000	3/09/2004		13/01/2006
Révision PLU	21/10/2013	21/01/2019		7/10/2019

Vu pour être annexé à la décision du Conseil Municipal en date du :

Le maire :

Qu'est ce que le concept de développement durable ?

Il s'agit d'un concept global recouvrant l'objectif de satisfaire aux exigences des sociétés présentes, en terme d'économie, de cadre de vie, sans compromettre ni les capacités de développement ni la qualité de l'environnement dans lequel évolueront les générations futures. Il implique de mener une réflexion intégrée abordant communément les thèmes de l'environnement, du social et de l'économie.

La valeur juridique du PADD

Le PADD constitue le cœur du PLU en tant que projet formulé par la municipalité, s'inscrivant dans une logique temporelle de long terme. Il s'agit donc d'un document stratégique, justifiant la contrainte légale d'une formulation claire, accessible et compréhensible par chaque citoyen. D'un point de vue juridique, le PADD n'est pas directement opposable aux tiers. Cependant, ce document constitue le fondement des choix opérés au sein du PLU en son entier, garantissant l'équilibre juridique de ses dispositions réglementaires.

Le fil conducteur du projet d'urbanisme

La commune de Rioux se caractérise par son cadre de vie agréable. Elle s'inscrit dans un contexte rural tout en bénéficiant de la proximité de Saintes et de Gémovac et dispose d'un bourg de grande qualité patrimoniale qui accueille des services et des commerces. C'est aussi un territoire où l'agriculture est prépondérante et participe pour beaucoup à la vitalité locale.

Pour préserver cette identité ainsi que le dynamisme de la commune, il est devenu nécessaire d'adapter le document d'urbanisme lequel devait en outre être « grenellisé » et s'inscrire en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle du Pays de Saintonge Romane.

Dès lors, le PADD s'appuie sur quatre orientations majeures, déclinées en différents objectifs.

1. Relancer les dynamiques du territoire
2. Promouvoir le cadre de vie
3. Valoriser l'identité rurale du territoire
4. Intégrer les enjeux environnementaux

1.1. Poursuivre une politique de relance démographique

Rioux qui compte aujourd'hui 921 habitants (INSEE 2015) a enregistré un gain de l'ordre de 10 nouveaux Rioutais par an entre 1999 et 2015 soit 1 habitant par nouveau logement. Si le territoire s'inscrit dans un contexte local dynamique sur le plan démographique au regard des situations des communes voisines (Saint-André de Lidon, Cravans...), Rioux doit faire face à une baisse de la population récente. En effet, entre 2010 et 2015, la commune présente un taux de croissance annuel négatif de -0.1% avec un solde migratoire de -0.5%. A cela s'ajoute un vieillissement de la population qui se traduit par une réduction du nombre de personnes par ménage, passant de 2.62 en 1999 à 2.22 en 2015.

La commune a donc pour ambition de :

- **Relancer la dynamique de croissance démographique et au mieux se rapprocher des 1000 habitants d'ici 2035** : Il convient d'inverser la courbe du déclin grâce à la production d'environ 50 logements (réhabilitation et changement de destination inclus).
- **Assurer le renouvellement intergénérationnel** : Le projet vise à atténuer le phénomène de vieillissement en conservant les traits d'une commune attractive pour les jeunes foyers avec enfants. L'enjeu consiste ainsi à préserver la vitalité de la commune et la centralité qu'incarne le bourg. Pour cela, il doit préserver ses équipements en particulier l'école et ses commerces et offrir des opportunités de nouveaux logements !
- **Faciliter la mise en œuvre d'initiatives en faveur d'une diversification de l'offre en logements** : Dans une logique de mixité, le bourg doit pouvoir accueillir des opérations de logements spécialisés, de petits et grands logements, de différents statuts (locatif, accession à la propriété).
- **Encourager au maintien du niveau de l'offre en logements locatifs** : Il s'agit d'un levier intéressant pour répondre aux besoins de tous (jeunes et personnes âgées)... et à défaut de moyens et de foncier pour elle-même mener une opération, la collectivité invite les futurs aménageurs à prévoir du logement locatif dans leurs programmes.

1.2. Orienter le développement résidentiel en vue de renforcer le bourg

Le bourg de Rioux incarne « **une centralité** » car il constitue le pôle résidentiel de la commune et concentre tous les équipements (école, mairie, église...) ainsi que les commerces et les services (poste, multiservices, boucherie, garage...). Il est ainsi vecteur d'attractivité et de dynamisme et constitue un atout en termes de qualité de vie qu'il est important de consolider. Le reste du territoire quant à lui est ponctué de nombreux hameaux qui se sont plus ou moins étendus ces dernières années.

Le projet communal consiste donc à :

- **Accueillir de nouveaux habitants prioritairement dans le bourg** : Il s'agit de privilégier le développement résidentiel du bourg notamment par l'intermédiaire d'opérations d'aménagement d'ensemble (de type lotissement).
- **Hiérarchiser les hameaux** en prenant en compte leur configuration, la présence ou non de contraintes ou encore d'exploitations agricoles et y tolérer en fonction, des possibilités de recomposition et de densification via des opérations ponctuelles visant en priorité à combler des « dents creuses » sans générer d'étalement.

1.3. Soutenir l'activité agricole pilier de l'économie locale

Les activités agricoles contribuent fortement à l'identité rurale du territoire et au delà assurent le dynamisme économique de la commune. Elles participent également à la pérennité des paysages, marqués par la polyculture.

A cet effet, le projet d'urbanisme vise donc à :

- **Donner aux exploitants agricoles les moyens de pérenniser et de développer leur activité** : Il s'agit notamment de préserver l'outil agricole c'est à dire les sites d'exploitation, de faciliter leur extension ou encore de permettre de nouvelles installations indispensables à leur bon fonctionnement à l'image des réserves de substitution.
- **Préserver les terres agricoles de l'urbanisation**, en limitant l'étalement urbain au sein des espaces agricoles.
- **Concilier développement résidentiel et activité agricole** en maintenant des distances minimales (Principe de réciprocité comme le préconise la Charte départementale agriculture, urbanisme et territoire) entre les exploitations et les nouvelles constructions pour prévenir des conflits d'usage ou de voisinage.
- **Soutenir les projets de diversification** : Cela consiste à tolérer les projets de tourisme à la ferme, de centre équestre, de vente directe, de gîte dans le prolongement de l'activité agricole... Il s'agit d'un levier intéressant pour le dynamisme économique et l'attractivité du territoire que la commune n'entend pas négliger, au contraire.
- **Promouvoir les produits du terroir et les circuits courts** : Le déploiement des ventes de produits locaux qui est de plus en plus apprécié par les populations et génère du lien social est un atout pour la vitalité des territoires ruraux.
- Soutenir les initiatives pour le **développement de la filière bois** et l'exploitation forestière.

1.4. Utiliser l'espace de manière économe en optimisant la ressource foncière

Concernant ces objectifs, le projet communal doit intégrer les orientations du SCoT, lequel insiste sur la densification et la recomposition de la ville sur elle-même...

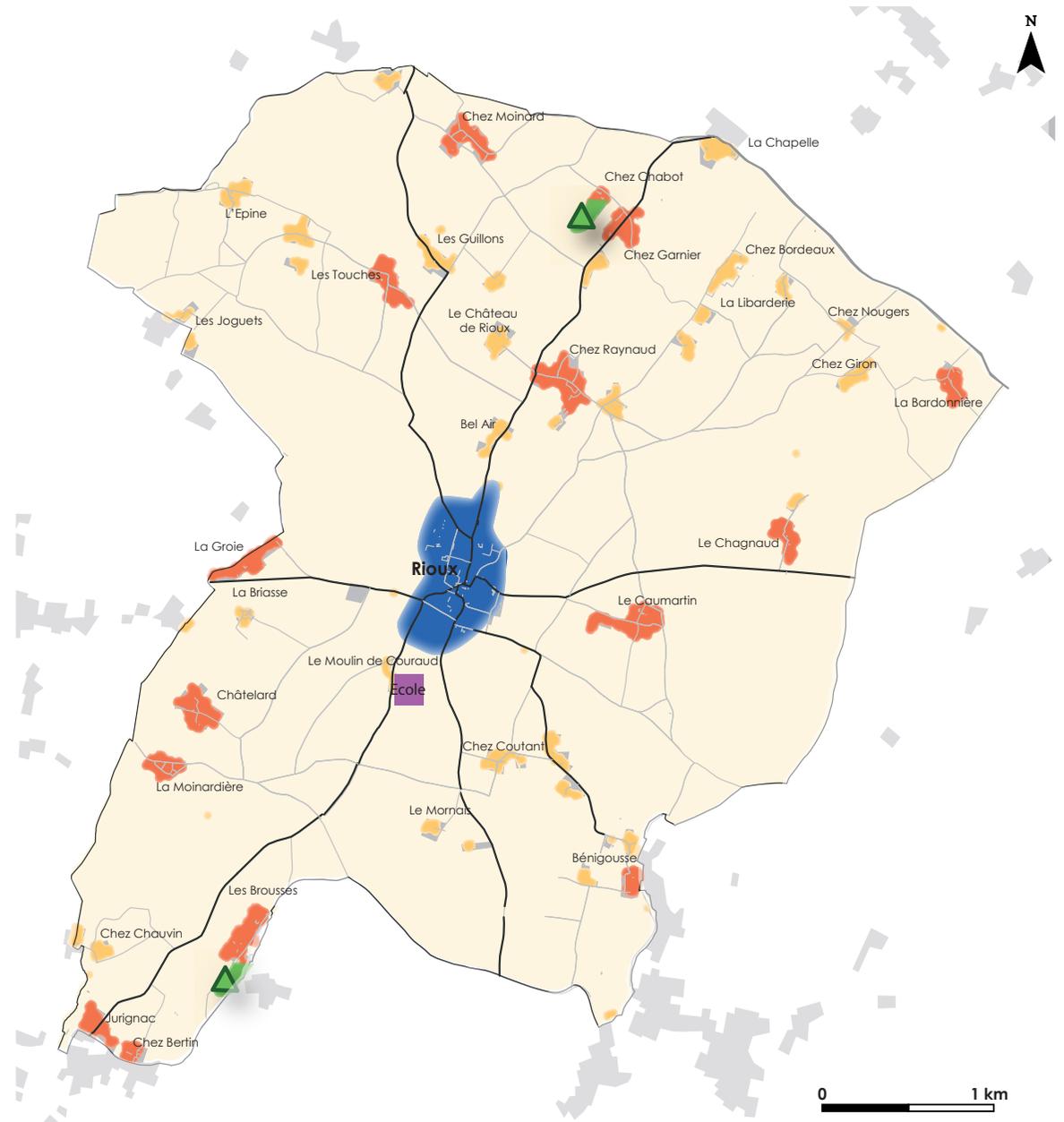
La municipalité opte donc pour :

- **Faciliter le réinvestissement du bâti existant en soutenant les projets de changements de destination ou encore la reconquête de logements vacants** : Il ne s'agit pas de leviers prépondérants mais une telle posture participe au renouvellement urbain et à l'économie des sols.
- **Poursuivre un rythme de la construction de l'ordre de 4 logements par an.** : Le projet raisonné se fixe un objectif qui ne remettra pas en cause le fonctionnement du territoire
- **Poursuivre un objectif de densité minimum de 14 log/ha** (hors VRD) dans les futures opération : Il s'agit là de respecter les prescriptions du SCoT, visant à réduire la consommation d'espace, grâce à de nouvelles opérations d'ensemble qui permettront d'optimiser l'espace.
- **Modérer la consommation d'espace via l'intensification de l'enveloppe urbaine et la limitation des extensions** : Pour limiter la consommation, le projet mise sur la construction de terrains au sein même des parties urbanisées que l'on peut qualifier de « dents creuses ». Le potentiel libéré par ce comblement recouvre à lui seul plus de 30% de l'objectif de production de logements que s'est fixé la commune. En outre, les choix des développements (zone AU) ont également découlé de l'ambition d'étoffer le bourg en réduisant autant que possible les extensions au profit d'enclaves ou de terrains aux entrées qui conforteront la lisibilité des limites du bourg, le tout générant moins de 3ha de consommation d'espace.

PADD Commune de RIOUX
Conforter les dynamiques du territoire



- Renforcer les capacités d'accueil résidentiel du bourg
- Faciliter la densification des principaux villages
- Mettre fin au mitage et à l'urbanisation diffuse
- Soutenir les projets de tourisme et de loisirs



2.1. Valoriser le bourg de Rioux

Le bourg ancien bénéficie d'un patrimoine urbain, architectural et paysager remarquable. Il se compose d'un ensemble de maisons charentaises de fort intérêt architectural, accompagnées pour certaines de parcs et jardins d'agrément. Ces ensembles se structurent en de petits îlots desservis par un réseau de ruelles et venelles. Enfin, son cœur historique s'organise autour des halles, de l'église (Monument Historique) et de la mairie générant un large espace public très identitaire.

La collectivité projette de :

- **Requalifier la traverse de bourg et dessiner clairement les entrées de bourgs** : Aux yeux de la municipalité, les enjeux sont à la fois sécuritaires et patrimoniaux. La commune souhaite ainsi profiter du projet de requalification, dont le principal objet sera la réduction de la vitesse des véhicules et la meilleure conciliation des différents usages, pour valoriser à la fois les entrées et le centre ancien. Elle envisage donc **de travailler de manière transversale sur toute la traversée** et au delà du traitement de la voie, pour aborder les déplacements doux, les aires de stationnement, les espaces publics centraux et leur mise en relation avec les futures zones résidentielles.
- **Valoriser le bâti ancien** : De manière générale, la municipalité se soucie du maintien en bon état du patrimoine bâti et soutient les projets de rénovation.
- **Préserver les parcs et jardins du bourg historique** : Ils accompagnent généralement de belles bâtisses et structurent la trame du bourg.
- **Promouvoir le patrimoine du bourg** : Il s'agit notamment d'ouvrir davantage le bourg au piéton et de réfléchir à une scénographie qui permette de mieux apprécier ses richesses architecturales et paysagères.

2.2. Conserver voire développer le niveau de l'offre en équipements et services

Rioux présente actuellement un niveau d'équipements correct et notamment une école qui participe à la vitalité du territoire. La baisse de population est une menace à terme pour le maintien de ce type d'équipements.

La municipalité a pour priorité de :

- **Parvenir au maintien des effectifs scolaires** en accueillant de nouvelles familles sur le territoire.
- **Poursuivre les efforts quant à l'adaptation de l'offre en équipements d'intérêt collectif et services publics** : Actuellement, la commune travaille en collaboration avec la communauté de communes de Gémozac à la création d'un nouveau local pour les assistantes maternelles. Au final, ce projet qui s'insère à proximité de l'aire de jeux pour les enfants aux abords de la mairie a vocation à dynamiser le bourg. La commune entend également privilégier l'assainissement collectif sur l'ensemble du bourg...
- **Améliorer la fonctionnalité des ateliers municipaux** : La commune prévoit de délocaliser les ateliers aux abords de la zone d'activités ce qui permettrait de faciliter leur desserte et de libérer des espaces au cœur du bourg.
- **Sécuriser la desserte des équipements du bourg** : Le projet de la commune consiste à requalifier la traverse du bourg et profiter des futures opérations pour améliorer l'accessibilité aux équipements et services et notamment à l'école.
- **Promouvoir les sports et les loisirs** : Le territoire se caractérise notamment par une activité équestre relativement importante (centre, compétitions..) qui constitue un atout aux yeux de la commune et de la Communauté de Communes du canton de Gémozac et de la Saintonge Viticole.

2.3. Maintenir un minimum de dynamisme économique et conserver la zone d'activités à vocation artisanale

Le bourg de Rioux accueille quelques services et commerces de proximité qui valorisent le cadre de vie sur la commune. Il dispose également d'une petite zone d'activités sur laquelle est installée une coopérative. Il s'agit d'une zone qui ne relève pas de la compétence communautaire et qui a vocation à répondre aux besoins des entreprises locales. Enfin, les villages et hameaux renferment également d'autres activités notamment touristique à ne pas négliger.

A travers son PLU, la commune affiche donc sa volonté de :

- **Consolider l'offre en commerces et services qui participe à l'attractivité du territoire.**
- **Maintenir la zone d'activités** sans l'étendre pour répondre principalement aux besoins **des artisans locaux.**
- **Encourager le déploiement des activités liées aux loisirs, au tourisme et à l'hébergement touristique** : Il s'agit de soutenir les activités en place et de permettre le développement de nouvelles notamment de toutes celles qui exploitent les ressources paysagères et naturelles du territoire.

2.4. Améliorer la couverture numérique

A ce jour, la collectivité déplore la mauvaise couverture numérique du territoire qui constitue un frein pour l'accueil de nouveaux foyers et de nouveaux entrepreneurs. En effet, les communications numériques sont aujourd'hui un aspect incontournable du développement résidentiel et économique du territoire. La municipalité est pleinement consciente de la nécessité de répondre aux besoins de ses habitants en la matière et **aspire à l'installation du très haut débit au sein de l'espace communal dans les meilleurs délais.**

2.5. Sécuriser les déplacements et privilégier les alternatives au « tout automobile »

Les déplacements figurent parmi les thèmes sensibles car l'urbanisation est très diffuse sur le territoire, le bourg est implanté au carrefour de plusieurs voies départementales et la population est très mobile (les zones d'emplois et de services à la santé notamment se situant dans les agglomérations de Saintes et Gémovac).

Concernant les transports en commun, la commune est desservie par le réseau départemental des « Mouettes » et dispose de liaisons avec Saintes et Gémovac. A l'échelle du bourg, il existe un réseau de ruelles qui pourrait davantage servir de support aux modes de déplacements doux c'est à dire au piéton et au cycliste.

La commune souhaite donc :

- **Sécuriser les déplacements sur l'ensemble du territoire et requalifier la traverse de bourg** en particulier : Il s'agit de réduire la vitesse des véhicules et de sécuriser davantage les déplacements doux tout en permettant la traverse des engins agricoles et améliorant la desserte de la zone d'activités. La commune en partenariat avec les services du Conseil Départemental travaille sur le projet de requalification de la RD 129, RD 216, RD 136, RD 248 et des espaces publics.
- **Assurer la fluidité des déplacements dans tous les futurs quartiers et anticiper pour faciliter la desserte de futures opérations,**
- **Poursuivre la création de nouveaux cheminements doux dans le bourg,**
- **Promouvoir le co-voiturage au départ du bourg** via le site internet et le bulletin municipal et mettre en place une signalétique adaptée.

3.1. Respecter les caractéristiques des grands paysages

L'identité de la commune repose pour beaucoup dans la qualité de ses paysages notamment ses larges perspectives ouvertes sur les espaces agricoles et les édifices emblématiques comme l'église et le château. Il s'agit de paysages sensibles dont la lisibilité pourrait être rapidement perturbée par de nouvelles constructions...

La municipalité entend donc :

- **Limiter l'étalement urbain au profit de la densification** : Il s'agit de contenir l'enveloppe urbaine des hameaux et de réduire les extensions à hauteur du bourg.
- **Respecter les grandes coupures d'urbanisation et les « espaces d'aération » qui structurent le territoire** : Les grandes ouvertures agricoles, les bosquets et les prairies humides
- **Préserver les cônes de vue remarquables** comme celui sur la frange Ouest du bourg ancien ou sur le château ainsi que le contexte privilégié de certains hameaux et corps de ferme isolés..
- **Maintenir l'intégrité de la dentelle de boisements et contribuer au maintien des prairies.**
- **Conserver les haies et en planter de nouvelles.**
- **Maintenir les parcs et jardins (potagers, vergers...) qui structurent le coeur du bourg et des villages.**
- **Valoriser la traverse et les entrées du bourg de Rioux** : Ce bourg « carrefour » a vocation à incarner l'image de la commune or aujourd'hui, ce dernier souffre d'un manque de lisibilité avec une ambiance très routière! La municipalité projette donc de travailler au plus vite sur la requalification de la traverse du bourg notamment la route de Saintes qui structure le bourg en partenariat avec le Conseil Départemental dans un souci à la fois de sécurisation et de valorisation.
- **Traiter les franges urbaines du bourg via une attention sur les clôtures, les murets, les plantations, la hauteur des constructions...**

3.2. Promouvoir le petit patrimoine et l'architecture locale

Rioux compte de nombreux éléments de « petit patrimoine » (moulins croix...) lesquels sont souvent hérités de son passé et participent encore aujourd'hui à son image rurale. Le territoire détient également des édifices de fort intérêt architectural comme des corps de ferme et des maisons de maîtres.

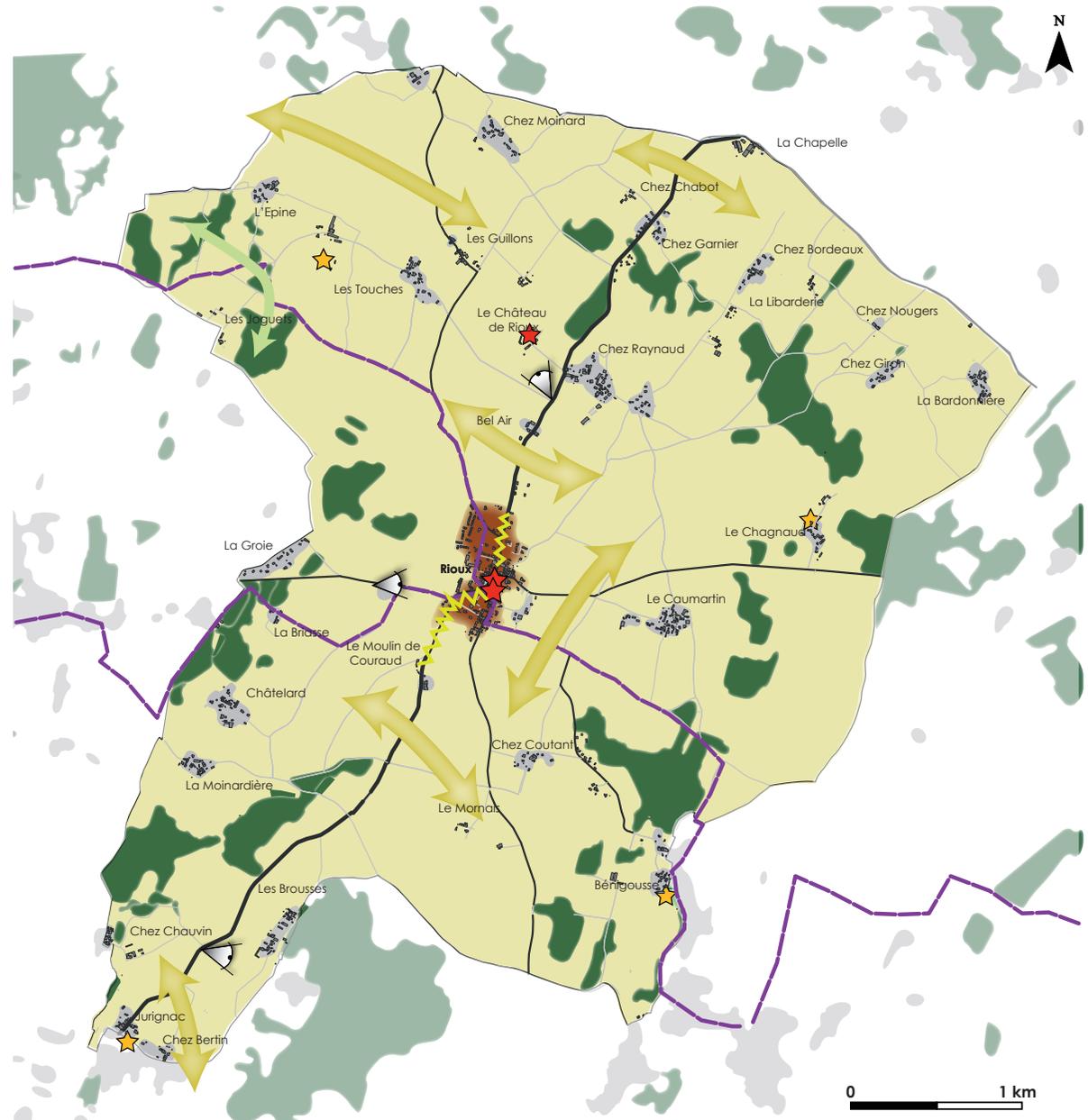
Dès lors, la municipalité émet le souhait de :

- **Protéger et au-delà valoriser le petit patrimoine** qui a d'ailleurs fait l'objet d'un inventaire dans le précédent PLU via des prescriptions sur les travaux d'entretien ou de rénovation visant à respecter les matériaux d'origine...
- **Respecter la composition urbaine du bourg et des hameaux anciens, préserver les monuments historiques et leurs abords et valoriser les constructions traditionnelles.**

PADD Commune de RIOUX
Valoriser l'identité rurale du territoire



-  Respecter les grandes coupures agricoles
-  Conserver la dentelle boisée qui rythme les paysages
-  Préserver les cônes de vue identitaires
-  Contenir la tâche urbaine des hameaux
-  Respecter les caractéristiques urbaines et la composition du bourg
-  Requalifier la traverse de bourg
-  Mettre en valeur le patrimoine bâti remarquable
-  Protéger et valoriser le petit patrimoine
-  Promouvoir les sentiers de randonnées



4. Intégrer les enjeux environnementaux

4.1. Assurer la préservation et la remise en état des continuités écologiques

Le territoire de Rioux, s'il ne fait l'objet d'aucune mesure de protection de type Natura 2000 ou d'inventaire environnemental, s'inscrit dans le contexte d'une continuité de « nature ordinaire » qui connecte à plus grande échelle plusieurs ZNIEFF et massifs forestiers. La commune présente par ailleurs des prairies humides, une dentelle de boisements ou encore des haies, un ensemble complexe qu'il convient de ne pas négliger...

La municipalité fait donc le choix de :

- **Préserver des effets de l'urbanisation les vallées et vallons humides** de la Mirolle et de la Bénigousse, des continuités connectées à la Seudre continentale
- **Protéger les habitats forestiers** qui ponctuent le territoire et ne recouvrent plus que 10 % de la commune.
- **Renforcer la trame de haies** pour son rôle de corridor écologique et de « biotope - relais » via de nouvelles plantations en partenariat avec les exploitants agricoles.
- **Maintenir des « espaces tampon » au contact des lisières boisées** qui peuvent en outre, constituer un habitat favorable au développement et au maintien d'organismes utiles pour l'agriculture ainsi que des voies de circulation et de dispersion des espèces animales...

4.2 Protéger et valoriser les ressources naturelles

- **Maintenir et renforcer la trame de haies tout comme certains bosquets pour leur rôle dans la collecte et le filtrage des eaux.**
- **Préserver de l'urbanisation les zones humides.**
- **Garantir la bonne gestion des eaux pluviales dans les futures opérations en appréhendant au mieux les contraintes liées au relief (écoulement, passage d'eau...) et à la qualité des sols et en adaptant les dispositifs...**
- **Gérer les eaux usées de manière qualitative.**
- **Privilégier les opérations d'ensemble dans les secteurs desservis par le réseau d'assainissement collectif afin de réduire les risques de pollution diffuse.**
- **Préserver l'intégrité des surfaces boisées tout en encourageant leur valorisation (usage récréatif, exploitation forestière...), il s'agit notamment de soutenir les initiatives pour le développement de la filière bois et l'exploitation forestière.**

4.3. Relever le défi énergétique et lutter contre les pollutions

- **Faciliter la mise en œuvre de projets visant à réinvestir le bâti existant** dans le bourg comme dans les hameaux.
- **Soutenir les projets « d'habitat bioclimatique »** (constructions, réhabilitations, rénovations) en tolérant le recours aux énergies renouvelables sous réserve que les dispositifs s'intègrent à leur environnement et ne génèrent pas de nuisances.
- **Promouvoir les déplacements doux** en étoffant le réseau de cheminements doux et en réalisant de nouveaux aménagements sécuritaires à destination des piétons et des cyclistes.

4.4. Intégrer le facteur risque et les nuisances

Le territoire est ponctuellement exposé à plusieurs risques dont les principaux sont le risque de retrait - gonflement des argiles (aléa fort sur la majorité du territoire) et le risque de remontée de nappe phréatique...

La municipalité prend donc soin de :

- **Encourager les futurs constructeurs à mener en amont des projets des études de sols,**
- **Prendre en compte les risques d'inondation et de remontée de nappe,**
- De manière générale, **limiter la constructibilité des secteurs exposés aux risques où faisant l'objet de fortes présomptions de risques,**
- **Retirer les nouvelles habitations des nuisances et proscrire les projets qui seraient sources d'importantes nuisances.**

PADD Commune de RIOUX
Préserver l'identité rurale du territoire



Protéger et renforcer les continuités écologiques :

-  Maintenir la dentelle de boisements et de haies composante de la trame verte locale
-  Préserver voire remettre en état les biotopes aquatiques (prairies humides) supports de la trame bleue
-  Intégrer les contraintes générées par la route de Saintes (risque d'interruption des continuités)
-  Contenir l'étalement urbain pour ne pas perturber le fonctionnement écologique du territoires

Préserver et mettre en valeur les milieux naturels :

-  Les espaces agricoles, composante d'un corridor de nature « ordinaire » à ne pas négliger
-  Les bois et haies, des supports de biodiversité et une ressource naturelle à mettre en valeur
-  Les prairies et fonds humides indispensables à la bonne gestion des eaux...

